

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO

Certificat en santé mentale et psychiatrie sociale

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

**HE
TSL**

OBJECTIFS ET BUTS

Les notions de santé mentale et de psychiatrie sociale ont en commun de s'appuyer sur des réflexions et des interventions qui prennent en compte les interactions entre les individus et leur environnement.

Le certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale a pour but de permettre la découverte et l'approfondissement de diverses approches pratiques et de modèles théoriques qui s'y réfèrent. Il offre l'opportunité d'étudier une pluralité de concepts et de programmes institutionnels dans la perspective d'une analyse réflexive de leur mise en œuvre dans les domaines de l'action sociale, de la psychiatrie ou encore des dispositifs socio-sanitaires. L'accent porté sur la connaissance des réseaux et la collaboration entre dispositifs institutionnels et structures étatiques, associatives ou privées en font une formation visant à développer une meilleure connaissance du contexte médico-social et une posture professionnelle de collaboration interdisciplinaire.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de compétences pratiques permettant d'enrichir l'accompagnement auprès de personnes majeures atteintes dans leur santé mentale, d'outils d'intervention de groupe et communautaire, ainsi qu'une sensibilisation aux facteurs de promotion de la santé mentale. Elle est destinée autant à des professionnel·le·s des milieux sociaux et sanitaires engagés dans un travail d'accompagnement au rétablissement qu'à des professionnel·le·s plus généralistes et provenant des milieux de l'action sociale, de l'action communautaire, de l'intervention socioprofessionnelle, de l'accompagnement socio-éducatif et/ou de la prise en soin résidentielle ou ambulatoire.

Il s'agit de permettre aux participant·e·s de :

- Mettre à jour leurs connaissances en matière de fondements théoriques et d'approches en santé mentale, psychiatrie sociale et communautaire. Ces approches sont orientées vers la notion de rétablissement et centrées sur les ressources des personnes accueillies dans différents dispositifs de soin et d'accompagnement ;
- Élargir leur palette de modes d'interventions dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie sociale comme l'évaluation des besoins, la pré et postvention de la crise suicidaire, l'entraînement des habiletés sociales, les interventions psycho-éducatives basées sur les ressources des personnes et les stratégies pour améliorer la conscience du trouble et réduire les symptômes persistants ;
- Se familiariser avec les contextes dans lesquels se déploient des actions spécifiques destinées à promouvoir la santé mentale et l'accompagnement de personnes majeures atteintes dans leur santé mentale, en vue de faciliter les transitions dans les moments critiques ;
- Acquérir des compétences en matière d'interventions collectives dans le domaine de la santé mentale dans une perspective de promotion de la citoyenneté, d'actions contre les discriminations, les préjugés et l'exclusion. Se familiariser avec les acteurs du champ de la défense des droits des patient·e·s et les associations de pair·e·s et de proches, en développant des connaissances dans les domaines juridiques et assurances sociales ;
- Approfondir ses connaissances méthodologiques de l'accompagnement des personnes majeures dans l'aide contrainte, dans l'appui aux personnes présentant des comorbidités (addiction, ...) et à la gestion des situations de crise ;
- Acquérir des compétences en matière de communication et d'action interdisciplinaire et interprofessionnelle ;
- Développer des compétences en matière d'analyse des pratiques professionnelles.

Les enseignements sont dispensés de manière modulaire. Dans les deux modules seront étudiés des modalités d'intervention pratiques et leurs cadres de références théoriques.

PUBLIC CIBLE

Professionnel·le·s du travail social et de la santé actifs et actives dans l'accompagnement de personnes majeures, dans un contexte de travail concerné par des enjeux en matière de santé mentale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale - placé sous la responsabilité organisationnelle de l'Unité de formation continue de la HETSL - est composé de deux modules de formation de 6 crédits ECTS (European Credit Transfer System) chacun et d'un travail de certification de 3 crédits ECTS, totalisant **15 crédits ECTS**.

Les cours ont lieu en présentiel, à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne, chemin des Abeilles 14, à Lausanne.

Les modules se déroulent de manière séquentielle, sur 10 jours de formation chacun. Ils font l'objet d'un travail de validation sous la forme d'un dossier écrit (module A) et d'un examen oral (module B).

Le travail de certification s'appuie sur la méthodologie proposée pour les travaux de validation des modules A et B, sans pourtant constituer une synthèse de ceux-ci. La rédaction d'un dossier de réflexion analytique portant soit sur une thématique en lien avec l'activité professionnelle du/de la participant·e, soit sur une analyse de situation d'accompagnement vécue est demandée. Les responsables des modules du CAS accompagnent les participant·e·s dans leur choix du sujet et l'élaboration du travail de certification.

Le nombre de participant·e·s est limité à 24 personnes afin de favoriser l'interaction.

PROGRAMME MODULAIRE

Module A : Santé mentale, processus d'exclusion et engagement dans le rétablissement (6 crédits ECTS - 10 jours de formation)

Le premier module s'intéressera à l'évolution de la psychiatrie et de la santé mentale dans une perspective socio-historique. Il proposera une définition de la santé mentale en interrogeant la dimension sociale du trouble, ses transformations, ainsi que l'émergence et l'actualité du modèle du rétablissement.

Il abordera les conséquences des troubles psychiques sur la participation active des personnes, en mettant en lumière les liens entre situations sociales et santé mentale.

Dans cette perspective, ce module présentera des apports sur la pluralité des formes de souffrance psychique et le repérage de leurs manifestations dans les pratiques professionnelles, ainsi que sur les addictions et sur les modèles de soin et d'accompagnement.

Une attention particulière sera portée aux formes d'actions communautaires et associatives, notamment celles intégrant la pair-aidance. Le module accordera une place aux différentes formes d'expertise issues de l'expérience vécue, en interrogeant leur place dans les pratiques d'accompagnement et les dispositifs institutionnels. Le travail sur la posture professionnelle, qui se poursuivra dans le module B, sera également initié.

Module B : Posture professionnelle, méthodologie et analyses de situation (6 crédits ECTS - 10 jours de formation + 1 jour pour l'examen oral)

Ce module, intégrant notamment 3 journées d'analyse de pratique, propose d'engager une réflexion sur la posture professionnelle des intervenant·e·s concerné·e·s par l'accompagnement de personnes majeures souffrant de troubles et vise à développer des compétences et méthodologies en matière d'analyse des situations rencontrées. Afin de soutenir ce processus de formation, les questions de collaborations interdisciplinaires, de processus participatifs, d'aide-contraite, d'éthique dans le champ de la santé mentale, ainsi que des notions juridiques portant sur le droit des patient·e·s et certaines assurances sociales seront discutées. Des éléments relatifs à l'échange de données confidentielles entre professionnel·le·s, utiles à soutenir l'intervention dans ce domaine, seront également abordés.

Travail de certification (3 crédits ECTS)

Les responsables des modules du CAS accompagnent les participant·e·s dans le choix du sujet et l'élaboration du travail de certification consistant en un dossier de réflexion analytique en lien avec l'activité, la posture professionnelle et/ou la mission institutionnelle du participant ou de la participante.

INTERVENANT-E-S

Les enseignements sont dispensés par des professeur·e·s de la HES-SO (domaines social et santé) ainsi que des universités et font une large place aux professionnel·le·s et aux pair·e·s des services, associations et institutions médico-sociales ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des grilles de lecture transdisciplinaires, permettant la mise en relation de diverses approches et exposant les participant·e·s à une large gamme de modèles, de méthodes et d'interventions interdisciplinaires.

CERTIFICATION

Le CAS HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale est délivré lorsque les conditions visées suivantes sont remplies :

1. Avoir participé au moins à 80% de l'enseignement ;
2. Avoir obtenu les crédits correspondant aux deux modules de formation ;
3. Avoir obtenu les crédits correspondant au travail de certificat.

TITRE

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale ».

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder au CAS HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Être titulaire d'un diplôme d'une Haute école ou d'un titre jugé équivalent ;
2. Être professionnellement actif ou active dans l'accompagnement de personnes majeures, dans un champ du travail social ou de la santé concerné par des enjeux en matière de santé mentale.

FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION

Finance d'inscription : CHF 200.--

Frais de formation : CHF 5'900.--

Après confirmation de leur admission au sein du cursus de formation, les dossiers des participant·e·s travaillant dans des établissements psychiatriques reconnus dans le cadre de la filière psychiatrique adulte (à l'exception du CHUV), des établissements reconnus d'intérêt public (RIP) et de l'AVASAD, seront soumis à la Direction générale de la santé (DGS) de l'État de Vaud qui déterminera les participant·e·s pouvant bénéficier d'une aide financière accordée par ce même service.

CONDITIONS FINANCIERES

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant-e. Elle n'est pas remboursable, même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.

Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.

En cas de désistement, les frais de formation restent dus par le-la participant-e, selon les modalités suivantes :

- Après confirmation d'admission : 20%
- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
- Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.

En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation payés / dus ne sont pas remboursés.

Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourraient être adaptées.

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Coordination pédagogique : Virginie Arnould
Responsable du module A : Nicolas Chambon
Responsable du module B : Virginie Arnould
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne

RENSEIGNEMENTS

Madame Teresa Francioli, Assistante administrative
Unité de formation continue
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne
Tél. +41 (0)21 651 03 12
E-mail : ufc.smps@hetsl.ch

Madame Virginie Arnould, Maître d'enseignement
Unité de formation continue
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne
Tél. +41 (0)21 651 03 07
E-mail : virginie.arnould@hetsl.ch

Monsieur Nicolas Chambon, Professeur HES associé
Travail social
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne
Tél. +41 (0)21 651 68 06
E-mail : nicolas.chambon@hetsl.ch